



Contravention place handicapée

Par **remi59000**, le **12/04/2012 à 12:13**

Bonjour,

je vous écris car j'ai reçu une contravention pour stationnement sur place handicapée . je conduisais mon papa qui a la carte européenne mais j'ai oublié de la mettre dans la précipitation pour l'aider à descendre de voiture . puis je conteste en leur expliquant et en faisant une photocopie de la carte européenne ? ou mieux vaut-il dire que je l'avais mise (et mentir sans pouvoir le prouver ...)

le pv a été adressé à ma mère car la voiture est à son nom , or elle a renvoyé le pv en mettant mon nom (son fils) , dans les délais légaux de contestation , est-ce que je risque d'avoir une amende majorée lorsqu'ils vont me la renvoyer ?

enfin si je conteste et que c'est refusé , est-ce que je dois payer 135 euros ou est-ce que c'est plus cher ?

Par **alterego**, le **12/04/2012 à 13:37**

Bonjour

Vous pouvez contester en justifiant que votre papa est titulaire de la carte européenne d'handicapé l'autorisant à stationner sur les emplacements réservés, que vous l'accompagniez.

Rappelez, au besoin, qu'une personne transportant ou accompagnant une personne titulaire de la carte de stationnement est aussi autorisée à stationner sur un emplacement réservé, " la carte européenne permet à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne d'utiliser les

places de stationnement réservées ".

A la décharge de l'agent verbalisateur, comment aurait-il pu deviner que c'était le cas ?

Cordialement

Par **Tisuisse**, le **12/04/2012** à **17:32**

Bonjour,

J'espère que l'OMP sera indulgent car ce qui est verbalisable c'est le "défaut" (en droit : l'absence) du macaron GIG-GIC visible de l'extérieur.